International Baccalaureate®
Baccalauréat International
Bachillerato Internacional

École secondaire Joseph-François-Perrault
Le monde à notre portée

Politique d'évaluation dans le cadre du PEI

Mise à jour : mai 2018

Introduction

Cette politique d'évaluation au sein du Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI) est une base sur laquelle toute la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents, directions, personnel non-enseignant, etc.) peut s'appuyer, au besoin, afin de connaître le milieu et de favoriser une concertation éclairée et ciblée en regard des enjeux qui concernent l'évaluation dite *critériée* requise par l'IB.

Principes d'évaluation[1]

L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. L'évaluation dans le cadre du PEI exige des enseignants qu'ils évaluent les objectifs spécifiques prescrits pour chaque groupe de matières à l'aide des critères d'évaluation établis pour chacun de ces groupes, et ce, à chaque année du programme. Afin de permettre aux élèves d'atteindre les niveaux les plus enlevés, les enseignants du PEI doivent élaborer des taches rigoureuses faisant appel à toute une gamme de stratégies d'évaluation.

Dans le PEI, les enseignants prennent des décisions par rapport aux accomplissements des élèves. Pour cela, ils font appel à leur jugement professionnel et sont guidés par des critères imposés qui sont publiés, précis et connus des élèves et qui garantissent la transparence du système d'évaluation. Afin d'évaluer toute une série de tâches différentes (qui représentent de véritables accomplissements relevant de la compréhension), les enseignants utilisent des descripteurs leur permettant d'identifier le niveau des élèves par rapport à des critères d'évaluation établis. Dans le cadre de l'évaluation interne du PEI (propre à l'établissement), ils doivent choisir le niveau qui correspond le mieux au travail de l'élève (approche dite de meilleur ajustement). Pour ce faire, ils travaillent en équipe afin de définir des normes communes qui leur permettent d'évaluer chaque accomplissement dans sa globalité.

Cette démarche d'évaluation « critériée » incarne une philosophie en matière d'évaluation qui n'est ni normative (où les élèves sont comparés les uns aux autres et à des attentes ordonnées et figées) ni conditionnée (où les élèves doivent maîtriser tous les aspects d'un critère à un niveau inférieur avant de pouvoir prétendre à satisfaire ce critère au niveau suivant).

[1] *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, p 87 à 89

L'évaluation au sein du PEI vise à :

- soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant un retour d'information sur le processus d'apprentissage ;
- orienter, renforcer et améliorer le processus d'enseignement ;
- fournir aux élèves des occasions de montrer qu'ils sont capables de transposer leurs compétences d'une discipline à l'autre, par exemple dans le cadre de l'évaluation du projet personnel et des unités interdisciplinaires ;
- promouvoir des attitudes positives à l'égard de l'apprentissage ;
- encourager les élèves à acquérir une compréhension approfondie du contenu notionnel en les aidant à effectuer des recherches dans des contextes réels ;
- promouvoir le développement des compétences de pensée critique et créative ;
- refléter la sensibilité internationale du programme en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques pour mettre en place les évaluations ;
- soutenir la nature globale du programme en intégrant dans son modèle des principes qui tiennent compte du développement de l'élève dans sa globalité.

Les élèves doivent être capables de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences, et de les adapter et les appliquer à de nouveaux contextes et dans le cadre de nouvelles questions. Ils doivent comprendre les attentes, les normes et les applications concrètes de l'évaluation. Les enseignants peuvent les leur présenter tôt dans leur apprentissage, et les amener de manière naturelle, tant en classe que dans les activités à réaliser à la maison.

L'évaluation dans le cadre du PEI a pour but de soutenir et de favoriser l'apprentissage des élèves. Le PEI privilégie les processus d'évaluation qui font intervenir le recueil et l'analyse d'informations sur l'accomplissement des élèves et fournissent un retour d'information utile à ces derniers. L'évaluation dans le cadre du PEI joue un rôle essentiel dans le développement des **compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage**[2], en particulier des compétences qui sont étroitement liées aux objectifs spécifiques des groupes de matières. L'approche utilisée par le PEI pour l'évaluation des élèves reconnaît non seulement l'importance de l'évaluation des résultats de l'apprentissage, mais aussi du processus d'apprentissage.

L'**évaluation interne** au sein du PEI fait appel à des tâches, stratégies et outils d'évaluation qui sont conçus, développés et utilisés par des enseignants qui travaillent avec les élèves au sein de leur établissement. Les enseignants sont bien placés pour évaluer le travail de leurs élèves du PEI ; ce modèle d'évaluation soutient le jugement professionnel des enseignants lorsqu'ils déterminent les niveaux atteints par chacun des élèves.

L'évaluation dans le cadre du PEI encourage les enseignants à assurer le suivi du développement de la compréhension et des capacités des élèves tout au long du programme. Par le biais d'une évaluation **formative** efficace, les enseignants recueillent, analysent, interprètent et utilisent un éventail de preuves pour améliorer l'apprentissage des élèves et les aider à s'épanouir pleinement. L'évaluation par les pairs et l'autoévaluation peuvent constituer des éléments importants dans les plans d'évaluation formative.

L'évaluation interne **sommative** (propre à l'établissement) est un élément commun à toutes les unités du PEI. Les évaluations sommatives sont conçues pour apporter des preuves permettant d'évaluer l'accomplissement des élèves à l'aide des critères d'évaluation prescrits spécifiques aux groupes de matières du PEI.

[2] Voir annexe 1 : *Compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage*

Les évaluations internes sommatives et formatives sont étroitement liées et les enseignants doivent s'appuyer sur leurs connaissances des attentes et des pratiques de l'IB en matière d'évaluation afin d'aider les élèves à s'améliorer en leur fournissant un retour d'information cohérent, utile et significatif.

Évaluer les élèves alors qu'ils développent leur compréhension disciplinaire et interdisciplinaire permet aux enseignants d'orienter le processus d'apprentissage en fonction de leurs besoins. L'évaluation dans le cadre du PEI n'a pas uniquement lieu au terme d'une période d'apprentissage (à la fin d'une unité du PEI, par exemple). Les évaluations formatives peuvent être planifiées dès le début d'une unité, tout en sachant qu'elles seront susceptibles d'être modifiées au cours de l'unité en fonction des étapes d'apprentissage successives qui seront déterminées par l'enseignant et ses élèves.

En résumé, lorsque les enseignants conçoivent des unités de travail du PEI, ils doivent veiller à ce que les évaluations :

- fassent partie intégrante du processus d'apprentissage ;
- correspondent aux objectifs spécifiques des groupes de matières ;
- recueillent des informations qui s'inscrivent dans différentes perspectives en utilisant un éventail de tâches adaptées aux besoins de la matière et à la nature des connaissances, compétences et compréhensions qui font l'objet de l'évaluation ;
- soient adaptées au groupe d'âge concerné et reflètent le développement des élèves au sein de la matière ;
- apportent des preuves de la compréhension des élèves par le biais de véritables accomplissements relevant de la compréhension (et non simplement le rappel de connaissances factuelles).

Planification et exigences de l'évaluation

Tous les enseignants du PEI sont dans l'obligation de planifier et de produire des **unités de travail**[3] qui sont évaluées à toutes les années du programme, dans tous les groupes de matières, soient : acquisition de langues, langue et littérature, individus et société, sciences, mathématiques, arts et éducation physique et à la santé. Le design est, quant à lui, évalué de la première à la troisième année du programme selon l'option de flexibilité de l'IB. À cela s'ajoute une unité interdisciplinaire qui est, elle aussi, évaluée à toutes les années du PEI. Les plans d'unités sont révisés à chaque année dans le but d'actualiser les pratiques et ces plans sont partagés aux nouveaux enseignants du programme.

Les enseignants doivent concevoir minimalement deux tâches d'apprentissage et d'évaluation (unités) et aligner les contenus pédagogiques avec chacun des critères de leur matière. En ce qui concerne ces critères, ils doivent être évalués minimalement deux fois chacun au cours de l'année en incluant tous les aspects de ces critères.

Progression de l'évaluation[4]

Les établissements sont tenus de rendre compte régulièrement des progrès réalisés par les élèves pour atteindre les objectifs spécifiques du PEI en utilisant les critères d'évaluation prescrits pour les groupes de matières[5]. Les critères définis pour chaque groupe de matières représentent l'utilisation des connaissances, compréhensions et compétences qui doivent impérativement être enseignées. Ils englobent les dimensions factuelles, conceptuelles, procédurales et métacognitives de la connaissance. Les critères d'évaluation définis pour les 1re, 3e et 5e années du programme sont énoncés dans les guides pédagogiques du PEI et doivent obligatoirement être utilisés.

---

[3] Voir annexe 2 : *Plan de l'unité de travail*

[4] *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, p.90.

[5] Voir annexe 3 : *Les huit groupes de matières et leurs critères d'évaluation (objectifs)*

Dans la pratique, les établissements commencent souvent à utiliser les objectifs spécifiques et les critères définis pour les 3e et 5e années du PEI au cours de l'année précédente afin de permettre aux élèves de 2e et de 4e années de se familiariser avec les exigences énoncées et de s'employer à les satisfaire. Pour ce faire, les établissements adaptent et interprètent ces objectifs spécifiques et critères en tenant compte du stade de développement des élèves.

Normalisation interne de l'évaluation[6]

Lorsque plusieurs enseignants sont impliqués dans l'enseignement d'un même groupe de matières, le processus de normalisation doit impérativement avoir lieu avant l'attribution des niveaux finaux. L'évaluation du projet personnel fait également l'objet d'une normalisation interne. Dans le cadre de ce processus, les enseignants doivent se concerter afin de s'assurer qu'ils comprennent et appliquent les critères et les niveaux de la même façon. Ce processus permet aux enseignants d'augmenter la fiabilité de leurs jugements.

Une normalisation effectuée tout au long de l'année scolaire favorise la cohérence et permet d'aboutir à une compréhension commune de l'accomplissement des élèves par rapport aux objectifs spécifiques du PEI.

Transmission des résultats

L'établissement communique à chaque année du programme les résultats des élèves dans les différents groupes de matières par le biais d'un bulletin PEI[7] transmis une fois dans l'année, au début du mois de juin. Cette pratique fournit aux élèves et à leurs parents des informations sur l'investissement de l'élève par rapport aux objectifs spécifiques de chaque groupe de matières. En ce qui a trait au projet personnel de cinquième secondaire, il un échantillonage est envoyé à l'IB à la suite de la normalisation interne et les résultats officiels (attestation de l'IB et relevé de notes) sont transmis au début de l'année scolaire suivante.

Promotion au niveau supérieur

À la suite de l'étude du dossier de l'élève, il y aura promotion au niveau supérieur si :

- L'élève est en réussite dans toutes ses matières (minimalement 60%)
- L'élève a complété les heures requises pour son service-action (travail communautaire) soit 10 heures en 1ère année, 15 heures en 2e année, 20 heures en 3e année, 20 heures en 4e année et 15 heures en 5e année)
- L'élève a complété son journal de bord (1e à 4e année)
- L'élève a démontré de bonnes attitudes (travail et comportement)

Trois fois dans l'année, une analyse de bulletin est effectuée par le coordonnateur et la direction ainsi qu'une étude du comportement et du travail fait en classe. Certains élèves se retrouveront ainsi en *admission conditionnelle* et seront rencontré par la direction. Des moyens seront ciblés pour leur permettre d'améliorer la situation s'ils souhaitent continuer leur cheminement au sein du PEI. Également, à la mi-année, tous les enseignants devront envoyer un rapport à la direction de tous leurs résultats des unités de travail complétées. De plus, lors de la 5e année du programme, tous les élèves doivent compléter le **projet personnel** à défaut de se voir retirés du programme en cours d'année.

---

[6] *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, p.93.

[7] Voir annexe 4 : *Modèle de bulletin PEI*

Critères de réussite en cinquième année

DÉS (MEES)

- Au moins 54 unités de la 4e et de la 5e secondaire (dont au moins 20 unités en 5e)
- 6 unités de français de la 5e secondaire
- 4 unités d'anglais, langue seconde de la 5e secondaire
- 4 unités de mathématiques de la 4e secondaire
- 4 unités de science et technologie de la 4e secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire
- 2 unités d'arts de la 4e secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse de la 5e secondaire ou 2 unités d'éducation physique de la 5e secondaire

Attestation du PEI (IB)

- Être inscrit et être en réussite dans toutes les matières du programme ;
- Avoir réussi le projet personnel de cinquième secondaire ;
- Avoir participé au programme pendant au minimum la dernière année du PEI ;
- Avoir satisfait aux exigences du *Service-action* (engagement communautaire),
- conformément à la demande de l'établissement ;

DÉSI (Sébiq)

- Obtenir un DÉS (Diplôme d'études secondaires du MEESR) ;
- Être admissible à l'attestation de l'IB au terme du PEI ;
- Réaliser un projet personnel (5e secondaire) en conformité avec les exigences particulières définies par la Sébiq ;
- Réussir les cours suivants :

  1. Langue maternelle (5e secondaire et contenus d'enrichissement demandés par la Sébiq)
  2. Langue seconde (5e secondaire et contenus d'enrichissement demandés par la Sébiq)
  3. Langue tierce (minimum de 150 heures) ; maîtriser les compétences correspondant à la fin de la 2e année du programme ministériel d'espagnol de 3 ans
  4. Sciences humaines : le cours Monde contemporain de 5e secondaire
  5. Mathématiques : un cours de 5e secondaire (CST, TS, SN)
  6. Sciences expérimentales : un cours de sciences de 5e secondaire

- Avoir complété au minimum la dernière année du secondaire dans un établissement reconnu par la Sébiq qui donne le PEI.

Conditions d'admission

Pour être admis au PEI de l'école Joseph-François-Perrault, les aspirants doivent envoyé une demande d'admission directement à la Commission scolaire de la Capitale pour tous les programmes spéciaux offerts. Par la suite, les noms des aspirants sont transmis aux établissements concernés. Il n'y a pas d'examens d'admission proprement dit ; une étude du bulletin de quatrième et de cinquième année du primaire permet à un comité formé de l'équipe de coordination du PEI d'évaluer le volet scolaire avec un regard particulier sur les résultats dans les matières de base (français, anglais et mathématiques). 50% de l'admission repose sur cette pratique. Par la suite, un questionnaire est complété par le titulaire de sixième année du primaire pour analyser le comportement, l'attitude et la motivation de l'élève à faire partie du programme. 50% de l'admission repose sur cette pratique.

Politique d'encadrement d'évaluation locale

- Les enseignants sont tenus de rendre des comptes au coordonnateur sous forme de divers rapports (planification verticale, planification d'évaluations *critériées*, unités de travail, etc.) et ce, à chaque année scolaire.
- Les enseignants doivent communiquer les résultats des tâches d'évaluation aux parents par le biais du bulletin PEI et ce, à chaque année scolaire.
- La signature des parents est recommandée. L'enseignant garde les copies de ses travaux d'unités corrigés dans ses dossiers ou les remet au coordonnateur pour qu'il les classe dans les portfolios des élèves.
- Les enseignants peuvent, s'ils le désirent, transformer les résultats des évaluations *critériées* de l'IB en notes ou en cotes pour combler les exigences nationales[8]. L'inverse n'est toutefois pas permis.
- Tous les enseignants participent à la correction des journaux de bord (de la 1ère à la 4e année du programme).

Processus de révision de la politique

La présente politique sera révisée à chaque année par l'équipe de coordination et de direction du programme d'éducation intermédiaire. Des modifications seront apportées au besoin et les mises à jour seront partagées à toute la communauté scolaire par le biais du site web de l'établissement ainsi que du journal de bord de l'élève.

À tous les cinq ans, durant le processus d'évaluation de l'IB, cette politique sera révisée et modifiées au besoin par l'ensemble de l'équipe école. Elle sera par la suite présentée au instances décisionnelles (CPEE et CE) pour information.

BIBLIOGRAPHIE

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Genève, Peterson House, 2014, 152 p.

[8] Voir Annexe 5 : *Tableau de conversion des critères IB en pourcentages*

Annexe 1
Compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage

Catégories	Compétences spécifiques
Communication	Communication
Dimension sociale	Collaboration
Autogestion	Organisation Compétences affectives Compétences de réflexion
Recherche	Culture de l'information Culture des médias
Réflexion	Pensée critique Pensée créative Transfert

Annexe 2
Plan de l'unité de travail au PEI

Enseignant(s)		**Groupe de matières et discipline**			
Titre de l'unité		**Année du PEI**		**Durée de l'unité (heures)**	

Recherche : définition de l'objectif de l'unité

Concept clé	**Concept(s) connexe(s)**	**Contexte mondial**
Énoncé de recherche		
Questions de recherche		
Factuelle(s) : **Conceptuelle(s) :** **Invitant au débat :**		

Objectifs spécifiques	**Évaluation sommative**	
	Résumé de la ou des tâches d'évaluation sommative et des critères d'évaluation correspondants :	Relation entre la ou les tâches d'évaluation sommative et l'énoncé de recherche :
Approches de l'apprentissage		

Action : enseignement et apprentissage par le biais de la recherche

Contenu	Processus d'apprentissage
	Activités d'apprentissage et stratégies d'enseignement
	Évaluation formative
	Différenciation
Ressources	

Réflexion : examen de la planification, du processus et de l'impact de la recherche

Avant l'enseignement de l'unité	Pendant l'enseignement de l'unité	Suite à l'enseignement de l'unité

Annexe 3

Les huit groupes de matières et leurs critères d'évaluation (objectifs)

Les critères d'évaluation du PEI dans l'ensemble des groupes de matières ainsi que pour les unités interdisciplinaires et le projet personnel de cinquième année peuvent être résumés comme suit :

	Critère A	**Critère B**	**Critère C**	**Critère D**
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projets du PEI	Investigation	Planification	Action	Réflexion
Interdisciplinaire	Base disciplinaire	Synthèse	Communication	Réflexion

Annexe 4

Modèle de bulletin PEI

Baccalauréat International

Programme d'éducation intermédiaire

Année scolaire 2017-2018

École secondaire Joseph-François-Perrault

Le monde à notre portée

École secondaire J.-F.-Perrault

Code d'organisme : 732160
Adresse : 140, ch. Ste-Foy, Québec, Québec
G1R 1T2
Site Web : http://www.cscapitale.qc.ca/jfperrault
Téléphone : (418) 686-4040 4060
Télécopieur : (418) 525-8195
Directrice ou directeur : Marlène Bureau

Commission scolaire de la Capitale

Nom et prénom de l'élève : Fiche : Code permanent : Date de naissance : Âge au 30 septembre : Année : Groupe-repère : Titulaire : Ressource Enseignant	Destinataire du bulletin : Adresse : Répondant(e)(s) : Père : [X] Mère : [X] Tuteur : [ ] Téléphone résidence :

Note finale	Descripteurs des notes finales aux matières du PEI
1	Produit un travail de très faible qualité. Fait état d'un grand nombre d'erreurs de compréhension majeures ou d'une mauvaise compréhension de la plupart des concepts et des contextes. Fait rarement preuve de pensée critique ou créative. Manque considérablement de flexibilité en n'utilisant que rarement des connaissances ou des compétences.
2	Produit un travail de faible qualité. Exprime un manque de compréhension ou d'importantes lacunes dans la compréhension d'un grand nombre de concepts et de contextes. Fait parfois preuve de pensée critique ou créative. Manque généralement de flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences, qui sont souvent peu appliquées.
3	Produit un travail de qualité convenable. Communique une compréhension élémentaire d'un grand nombre de concepts et de contextes, malgré quelques erreurs de compréhension ou lacunes majeures. Commence à faire preuve d'une certaine pensée critique et créative, bien qu'élémentaire. Manque souvent de flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences et a besoin d'aide, y compris dans les situations familières de la classe.
4	Produit un travail de bonne qualité. Communique une compréhension élémentaire de la plupart des concepts et des contextes, malgré quelques erreurs de compréhension et lacunes mineures. Fait souvent preuve de pensée critique et créative élémentaire. Fait preuve d'une certaine flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe, mais a besoin d'aide dans les situations nouvelles.
5	Produit généralement un travail de très bonne qualité. Communique une bonne compréhension des concepts et des contextes. Fait preuve de pensée critique et créative, parfois de manière complexe. Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe et de la vie réelle et, avec de l'aide, dans certaines situations nouvelles de la vie réelle.
6	Produit un travail de très bonne qualité, parfois innovant. Communique une très bonne compréhension des concepts et des contextes. Fait preuve de pensée critique et créative, souvent de manière complexe. Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières et nouvelles de la classe et de la vie réelle, souvent de manière autonome.
7	Produit un travail de très bonne qualité, souvent innovant. Communique une compréhension approfondie et nuancée des concepts et des contextes. Fait systématiquement preuve d'une pensée critique et créative recherchée. Transpose souvent ses connaissances et ses compétences de manière autonome et compétente dans un éventail de situations complexes de la classe et de la vie réelle.

Commission scolaire de la Capitale

Source: manuel de procédures du coordonnateur du PEI

NOTE: les critères d'obtention du Certificat PEI sont présentés à la dernière page de ce bulletin.

Arts 1 - Art dramatique — Étienne Villeneuve-Audet	Niveau d'acquisition	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Connaissances et compréhension		8
B - Développement des compétences		8
C - Pensée créative		8
D - Réaction		8

Éducation physique et à la santé 3 — Carl Tremblay	Niveau d'acquisition	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Connaissances et compréhension		8
B - Planification de la performance		8
C - Application et exécution		8
D - Réflexion et amélioration de la performance		8

Acquisition de langues 3 - Anglais - Phase 3 — Jacques Racine	Niveau d'acquisition	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Compréhension de texte oral et visuel		8
B - Compréhension de texte écrit et visuel		8
C - Communication en réponse à un texte oral, écrit et visuel		8
D - Utilisation de la langue sous forme orale et écrite		8

Acquisition de langues 2 - Espagnol - Phase 2 — Mia Bernard-Landry	Niveau d'acquisition	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Compréhension de texte oral et visuel		8
B - Compréhension de texte écrit et visuel		8
C - Communication en réponse à un texte oral, écrit et visuel		8
D - Utilisation de la langue sous forme orale et écrite		8

Langue et littérature 3 Manon Caron	**Niveau d'acquisition**	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Analyse		8
B - Organisation		8
C - Production de texte		8
D - Utilisation de la langue		8

Individus et sociétés 3 Thierry Nadeau-Cossette	**Niveau d'acquisition**	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Connaissances et compréhension		8
B - Recherche		8
C - Communication		8
D - Pensée critique		8

Mathématiques générales 3 Caroline St-Pierre	**Niveau d'acquisition**	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Connaissances et compréhension		8
B - Recherche de modèles		8
C - Communication		8
D - Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle		8

Sciences 3 Marie-Josée Roy	**Niveau d'acquisition**	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Connaissances et compréhension		8
B - Recherche et élaboration		8
C - Traitement en évaluation		8
D - Réflexion sur les répercussions de la science		8

Design 3 Manon Caron	**Niveau d'acquisition**	
Critères d'évaluation :	Niveau obtenu	Niveau maximal
A - Recherche et analyse		8
B - Développement des idées		8
C - Création de la solution		8
D - Évaluation		8

Légende de notation pour l'évaluation des critères	
0	L'élève n'atteint pas le niveau minimal requis pour ce critère
1 à 2	L'élève atteint un niveau limité pour ce critère
3 à 4	L'élève atteint un niveau passable pour ce critère
5 à 6	L'élève atteint un niveau satisfaisant pour ce critère
7 à 8	L'élève atteint un excellent niveau pour ce critère

Le bulletin PEI

Au Programme d'éducation intermédiaire (PEI), l'évaluation est une partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. L'évaluation par critères est une composante importante et essentielle au processus d'apprentissage. Elle permet à l'élève de procéder à l'analyse de son apprentissage et de reconnaître les éléments à améliorer. Chaque matière est définie par un certain nombre de critères d'évaluation dont le niveau maximal peut varier.

Pour chaque groupe de matière, le PEI identifie un ensemble d'objectifs qui sont reliés à des critères d'évaluation spécifiques dont les élèves ont reçu les descriptions détaillées. Le calcul de la note finale pour chaque matière est obtenu en effectuant la somme de l'évaluation des critères qui est convertie avec une échelle de 1 à 7 cohérente pour toutes les matières. Le succès de l'élève s'exprime par l'atteinte de l'objectif de chaque groupe de matière et est mesuré sous la forme d'un niveau final de réalisation.

Annexe 5

Tableau de conversion des critères IB en pourcentages

4 critères		3 critères		2 critères		1 critère	
32	**%**	**24**	**%**	**16**	**%**	**8**	**%**
0	0	0	0	0	0	0	0
1	6	1	8	1	12	1	24
2	12	2	16	2	24	2	46
3	18	3	24	3	35	3	**60**
4	24	4	33	4	46	4	68
5	30	5	40	5	54	5	76
6	36	6	46	6	**60**	6	84
7	41	7	51	7	64	7	92
8	46	8	56	8	68	8	100
9	50	9	**60**	9	72		
10	54	10	63	10	76		
11	57	11	66	11	80		
12	**60**	12	68	12	84		
13	62	13	71	13	88		
14	64	14	74	14	92		
15	66	15	76	15	96		
16	68	16	79	16	100		
17	70	17	81				
18	72	18	84				
19	74	19	86				
20	76	20	89				
21	78	21	92				
22	80	22	95				
23	82	23	98				
24	84	24	100				
25	86						
26	88						
27	90						
28	92						
29	94						
30	96						
31	98						
32	100						